

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
ÉVÉNEMENT « ST-HENRI COMPLÈTEMENT CIRQUE »**

**MODIFICATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DE L'EMPLACEMENT DE LA TENUE DE CET  
ÉVÉNEMENT**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 20 juin 2019, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), du Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°)) afin de permettre la tenue de l'événement « St-Henri complètement cirque », au square Sir-George-Étienne-Cartier », les 6 et 7 juillet 2019, de 12 h à 21 h 30.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Le présent avis remplace celui au même effet paru le 9 avril 2019.

Montréal, le 21 juin 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude